

RAPPORT N° 01/ 5-40
au Conseil Municipal

OBJET

RESTAURATION ANCIEN HÔTEL DE VILLE (2^{ième} PHASE)

AUTORISATION DE PASSER UN AVENANT N°1
AU MARCHÉ DE TRAVAUX DU LOT N° 5 / ESTAMPAGE-DORURE

Dans le cadre de la 2^{ième} phase des travaux de l'Ancien Hôtel de Ville, en cours d'achèvement, un marché à prix unitaires a été passé le 10 Août 1999 avec l'ATELIER MARIOTTI pour le travaux du lot n° 5 / ESTAMPAGE-DORURE pour un montant total de 453 730,00 F H TVA.

En cours d'exécution de ce marché, les modifications suivantes sont à intégrer compte tenu de l'état réel des décors à restaurer :

- Seuls 4 grands miroirs peuvent être traités en dorure, au lieu de 24 prévus au marché. Le très mauvais état des encadrements des autres miroirs nécessitent une réfection totale préalablement aux travaux de dorure.
- Une partie des éléments de dorures anciens sur les encadrements de 4 miroirs ont pu être conservés et restaurés au lieu d'être redorés.
- Les ornements au dessus des portes d'entrée du grand salon, côté grand escalier, doivent être entièrement recréées : sculpture et montage.

Le montant des prestations à soustraire du marché s'élève à 215 130,00 F HT.

Le montant des prestations à rajouter au marché suivant les devis de l'entreprise vérifiés par Monsieur Jean-Pierre LECOT (vérificateur des Monuments Historiques) s'élève à 89 700,00 F HT.

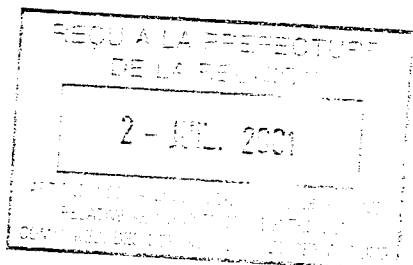
Donc le bilan des plus et moins value s'élève à - 125 430,00 F HT.

Le montant de ce marché passe ainsi de 453 730,00 F HT à 328 300,00 F HT.

Je vous demande donc de m'autoriser à intégrer cette modification de montant au marché de travaux du LOT N°5 par Avenant N°1.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 01/5-40
du Conseil Municipal
en séance du Mardi 26 Juin 2001

OBJET

RESTAURATION ANCIEN HÔTEL DE VILLE (2^{ème} PHASE)

AUTORISATION DE PASSER UN AVENANT N°1
AU MARCHÉ DE TRAVAUX DU LOT N° 5 / ESTAMPAGE-DORURE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 01/5-40 du Maire ;

Vu le Rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaires Culturelles / Finances et Administration Générale ;

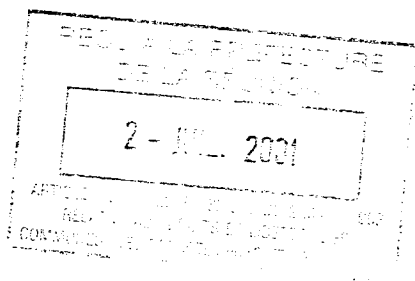
Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Autorise le Maire à passer un Avenant N°1 au marché de travaux pour le lot N°5 / Estampage-Dorure avec l'ATELIER MARIOTTI tel que présenté au texte du Rapport. Le montant du marché passe ainsi de 453 730,00 F HT à 328 300,00 F HT.

Pour extrait certifié conforme
fait à Saint-Denis, le 2 JUIL. 2001

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



A handwritten signature in black ink, appearing to read "R. Victoria", written over the official seal.

ILE DE LA REUNION

VILLE DE SAINT DENIS

ANCIEN HOTEL DE VILLE**POURSUITE DE LA RESTAURATION (2ème PHASE)
(Tranche conditionnelle n°1)****AVENANT N° 1**

Réf. : LOT N° 5 – ESTAMPAGE - DORURE
Entreprise : ATELIER MARIOTTI
Marché N° :
Approuvé le : 17 AOUT 1999
Montant initial : 496.834,35 F.TTC

ARTICLE 1er**Motif de l'avenant :**

Bilan des travaux réalisés en moins et intégration des travaux complémentaires nécessaires à la réalisation complète des travaux du présent lot suivant les devis vérifiés de l'entreprise.

ARTICLE 2**Pièces constitutives du marché :**

Les pièces constitutives du marché sont complétées par :

- le présent avenant,
- les prestations modificatives décrites et chiffrées dans l'article 3 ci-après.

ARTICLE 3Prestations modificatives :

Le présent avenant prend en compte le montant estimatif des prestations modificatives récapitulées dans le tableau ci-dessous :

N°	Désignation des travaux	U	Qu.	P.U. HT	Total HT
<u>TRAVAUX EN MOINS</u>					
<u>Salle des fêtes</u>					
Réfection des ornements au-dessus des baies comprenant estampage, fabrication de moule, moulage et pose des épreuves.					
Cartouches au-dessus des 3 portes d'entrée de la grande salle des fêtes, côté escalier d'honneur					
1	- grandes baies	u	- 1	6.850,00	- 6.850,00
2	encadrements des miroirs	u	- 20	2.750,00	- 55.000,00
3	Dorure à l'eau sur les encadrements des miroirs	u	- 20	4.700,00	- 94.000,00
4	Fourniture et pose de miroirs 4mm épr.	u	- 24	2.470,00	- 59.280,00
			Total H.T.	en moins	- 215.130,00
<u>TRAVAUX EN PLUS</u>					
200097	Fabrication d'un dessus de porte (1 ^E 1) du grand salon	u	+ 1	70.300,00	+ 70.300,00
21012	Dégagement et restauration d'une partie de la dorure ancienne sur 4 glaces du grand salon (devis 21012)	u	+ 4	4.850,00	+ 19.400,00
			Total H.T.	en plus	+ 89.700,00
			Total général h.t		- 125.430,00

ARTICLE 4Montant de l'avenant :

Le montant total des prestations en moins, objet du présent avenant, s'élève à - 125.430,00 F.H.T

ARTICLE 5Nouveau montant du marché :

	Marché initial H.T.	Avenant H.T.	Nouveau montant H.T.
Nouveau Montant du marché H.T.	453.730,00	- 125.430,00	328.300,00

Le nouveau montant du marché, détaillé dans le tableau ci-dessus, s'élève à : 328.300,00 F. HT.

ARTICLE 6Délai d'exécution :

L'exécution des prestations supplémentaires objet du présent avenant modifie le délai d'exécution initial et porte la fin du délai contractuel d'exécution au :

ARTICLE 7Dispositions diverses :

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à

Le

Pour le titulaire du marché

Nom, prénom et qualité du signataire

La personne responsable du marché

Signature, précédée de la mention manuscrite
« lu et approuvé »

Cachet de l'entreprise